

**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022**

- Convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (O.T.R.)
- Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- Examen d'une demande de prêt d'honneur aux étudiants
- Lycée du Léon – subvention exceptionnelle pour déplacement sportif
- Ecole municipale de musique – fixation d'un tarif « Méthode Dolce » pour l'année 2022/2023
- Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur l'examen des comptes et de la gestion de la ville de Landivisiau sur les exercices 2016 et suivants
- Budget principal 2022 -décision modificative n° 2
- Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) relatif au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, carte communale et document d'urbanisme en tenant lieu »
- Adhésion au groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau pour l'achat et la livraison de papier impression et de reprographie »
- Eclairage public – convention de rénovation / création entre la Ville et le S.D.E.F. :
 - Rénovation point lumineux – rue Roland Garros
 - Rénovation des armoires de commande et mise en œuvre de la télégestion de l'éclairage public
 - Création éclairage public – chemin piéton collège Kerzourat
- Lotissement communal de « Kervignounen » : attribution et commercialisation du lot n° 5

- Déclinaison du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) et son Plan d'Aménagement et de Développement Durable :
 - o Cession de la parcelle section BD n° 484 à Finistère Habitat
 - o Vente de la parcelle cadastrée section BS n° 254, rue des Aubépines
 - o Acquisition de la propriété de Monsieur GUIVARCH, 27 rue du Manoir, section BD n° 239
- Halte-garderie municipale Pitchoun' : actualisation du règlement de fonctionnement

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 juillet 2022 a été mis aux voix :

VOTE	
ABSTENTION	5 du groupe <i>« Ensemble pour Landivisiau »</i> <i>Composé de PHELIPPOT Samuel, ABIVEN Claude, AUFFRET Eliane, ROPERT Benjamin, NICOLIER Roselyne</i>
POUR	24
CONTRE	0

A Landivisiau, le 29 septembre 2022

Le Maire,
Laurence CLAISSE

